



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 11 février 2022**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER.

Absents excusés : M. Christian SCHNEIDER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS et Mme Elodie ROTH

Le Maire ouvre la séance par la présentation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2022 qui est adopté à l'unanimité.

DECISIONS BUDGETAIRES CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
3. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire présente, à l'appui des documents qui ont été remis à chaque membre, le résultat du compte administratif 2021 pour le budget communal arrêté à la somme de 982 269,44 € (pour mémoire 613 575,51 € pour l'exercice 2020).

Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	635 812,31
recettes (titres émis sur l'exercice)	829 856,60
excédent de fonctionnement	<u>194 044,29</u>
Section d'investissement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	536 067,81
recettes (titres émis sur l'exercice) + titre au 1068 100 000 €	810 717,45
excédent d'investissement	<u>274 649,64</u>
Excédent global sur 2021	468 693,93
Report excédent de fonct. 2020 en RF au compte 002	108 051,08
Report excédent d'investissement 2020 au RI au compte 001	405 524,43
Excédent cumulé sur 2020 et 2021	982 269,44
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	50 000,00
Restes à réaliser en recettes d'investissement	50 000,00
Résultat de clôture 2021	982 269,44

Le conseil municipal,

- décide d'approuver le compte administratif 2021 par 10 voix pour, le Maire s'étant retiré avant le vote,
- décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2021,
- et statuant ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, s'établissant comme suit,

BUDGET COMMUNAL	<u>Résultat de clôture 2020</u>	<u>Résultat de l'exercice 2021</u>	<u>Résultat de clôture à affecter au BP 2022</u>
Investissement	<u>405 524,43</u>	<u>274 649,64</u>	<u>680 174,07</u>
fonctionnement	<u>108 051,08</u>	<u>194 044,29</u>	<u>302 095,37</u>
TOTAL	<u>513 575,51</u>	<u>468 693,93</u>	<u>982 269,44</u>

- décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du compte administratif 2021 et s'établissant à **302 095.37 €**
 - ◆ **en recette de fonctionnement au compte 002** 102 095.37 €
« excédent antérieur reporté de fonctionnement »
au budget primitif 2022
 - ◆ **en recettes d'investissement au compte 1068** 200 000 .00 €
« excédent de fonctionnement » **au budget primitif 2022**
- et de reporter l'excédent d'investissement cumulé du compte administratif 2021 et s'établissant à **680 174.07 €**
 - ◆ **en recettes d'investissement au compte 001**
« solde d'exécution d'investissement reporté »
au budget primitif 2022 680 174.07 €

PARTICIPATION FINANCIERE ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe l'assemblée que la commune de Griesheim-sur-Souffel a pris l'initiative d'acquérir et d'offrir un drapeau d'apparat au nouveau commandant de la caserne des sapeurs-pompiers de Griesheim à l'occasion de la prochaine cérémonie de passation de commandement au sein du corps. Pour mémoire, le corps de « La Souffel » est issu de la fusion des trois corps communaux de Dingsheim, Griesheim et Pfulgriesheim qui ont proposé de participer, chacune pour un tiers, au coût d'achat du drapeau, soit une quote-part de 710.60 € TTC à reverser à la commune de Griesheim-sur-Souffel. Le conseil municipal par délibération et, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

Les élus établissent ensuite le tableau prévisionnel des subventions communales à attribuer aux associations pour l'année 2022. La proposition d'ouverture de crédits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » pour un montant global de 15 000 €, dont une réserve de 870 € pour des subventions diverses, sera actée concomitamment au vote du budget primitif 2022 lors de la séance du conseil municipal du 11 mars 2022.

TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT EN 2022

Travaux d'élagage divers

Un devis pour un montant de 7 068 € TTC a été établi par M. Alexandre ZIMMERMANN, élagueur, pour réaliser divers travaux de taille et d'abattage sur le ban communal :

- abattage d'érables secs autour du sentier piétonnier menant au city-stade,
- taille du pin de l'église,
- coupe de deux arbres autour d'un candélabre au pont de la Citadelle,
- abattage d'un acacia et réduction d'un autre acacia dans les jardins familiaux rue du Houblon,
- abattage du noyer à l'aire de jeux rue de la Colline,
- nettoyage de la végétation dans la cour de l'école maternelle.

Le conseil municipal confirme son accord pour la réalisation de ces travaux de taille et de coupe.

En parallèle, les câbles électriques pris dans des arbres au niveau de la Place de l'Eglise et en face du 2 rue d'Offenheim feront l'objet d'une intervention de l'ES pour les dégager de leur emprise végétale.

Travaux sur toitures

Remplacement du filet anti-pigeons de la médiathèque

Démoussage de la toiture du Milich'Hisel

Deux offres de prix ont été reçues pour la réalisation de ces travaux :

- une offre d'un montant total de 3 468 € TTC de la société Panoramén d'Eschau,
- une offre d'un montant de 3 775.75 € TTC de la société Fourgon et Heyd de Reichstett.

Après une première analyse, il est décidé, par 10 voix pour et une abstention de Mme Liliane BAUER, à confirmer après nouvelle vérification de l'autre devis, de retenir l'offre de la société Panoramén d'Eschau, la mieux disante.

Repose de la structure de jeux à l'aire de jeux rue de la Colline

Pour mémoire, la structure de jeux Kompan sur sol amortissant de la cour de l'école maternelle a été déposée par la société EPSL de Lingolsheim et entreposée provisoirement à la salle des fêtes. L'agrès pourrait être remonté à l'aire de jeux rue de la Colline, aux abords de l'emplacement du noyer à abattre, à condition de remplacer les panneaux abîmés et les huit piliers de soutien. Un devis pour l'ensemble de ces prestations (pose et pièces) a été demandé à la société EPSL.

Nettoyage du rideau de scène de la salle des fêtes

Avant la réouverture de la salle des fêtes, il conviendrait de procéder au nettoyage du rideau de scène. Après de nombreuses démarches infructueuses auprès de sociétés de nettoyage et de pressings, un devis a pu être obtenu auprès de la société ART de Strasbourg spécialisée dans des travaux de rénovation, de réparation et de nettoyage des textiles et des cuirs. Le devis d'un montant d'environ 3 000 € TTC inclut, en option, l'ignifugation du rideau. Le conseil municipal décide de donner suite à ce devis en vue d'une intervention à programmer avant la rentrée scolaire de septembre 2022.

Acquisition de capteurs de CO2

Le Maire informe l'assemblée que six capteurs de CO2 ont été livrés par la société TROTEC de Niederhausbergen le 25 janvier dernier afin d'équiper les salles de classe des écoles et la salle inoccupée de l'école élémentaire mise à disposition de la garderie périscolaire. M. Gérard DURINGER précise que la société TROTEC, également spécialisée dans la déshumidification de locaux, pourrait apporter des solutions pour assainir les murs et plafonds des sous-sols de l'école élémentaire impactés par des tâches de moisissures. M. DURINGER reprendra contact avec le commercial à ce sujet en vue de remédier de façon durable au problème d'humidité dans les sous-sols de l'école élémentaire.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Subvention pour l'achat de capteurs de CO2 en milieu scolaire

La dépense de 848.30 € TTC relative à l'achat des capteurs de CO2 dans les écoles devrait être intégralement prise en charge par l'Etat dans le cadre d'une subvention de 8 € par élève et par établissement scolaire sur demande à déposer avant le 30 avril 2022 auprès des services du rectorat de Strasbourg. Suite au dernier conseil municipal, l'Etat a décidé d'intensifier et de simplifier les règles d'attribution des subventions pour inciter les collectivités à équiper leurs établissements scolaires. Le conseil municipal décide de formaliser la demande de subvention par délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Subvention au titre de la DETR 2022

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation de fonction lui accordant le droit de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pendant la durée de son mandat (cf art. L 2122-22 26 du CGCT), un dossier de demande subvention en vue de la réalisation des travaux de mise aux normes de l'éclairage du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement A7 du stade municipal a été fait le 31 janvier 2022, date limite de réception des demandes, auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022. Le dossier a été présenté sur la base d'un devis d'environ 47 000 € TTC établi par la société S2EI de Niederhausbergen pour le remplacement des projecteurs au sodium existants, vétustes, par des projecteurs LED selon un plan de financement répartissant les coûts à hauteur de 70 % pour la commune et 30 % au titre de la subvention. Cette initiative « de dernière minute » intervient dans le contexte actuel de la hausse exceptionnelle et inédite du prix du kWh sur les sites nécessitant une puissance énergétique supérieure à 36 kVA, dont le Club House et les équipements du stade municipal, pour lesquels la collectivité est dans l'obligation de souscrire des contrats de

fourniture d'électricité au prix du marché, sans pouvoir bénéficier du tarif bleu réglementé (cf PV du 14 janvier 2022). Cet investissement sur le long terme et l'utilisation optimale des heures creuses à tarif réduit pour faire fonctionner les équipements du Club House devraient permettre de juguler la hausse de la facture énergétique jusqu'au retour d'une situation « normale » d'avant crise.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

Le Maire informe l'assemblée qu'un recours contentieux a été intenté au Tribunal administratif de Strasbourg par un habitant de Pfulgriesheim en vue d'obtenir l'annulation du permis de construire du 17 décembre 2021 accordé à M. Claude ROTH pour la construction d'un pool house avec une toiture photovoltaïque au 1a rue de la Moutarde. La requête en annulation du 14 janvier 2022 a été reçue par courrier en recommandé avec accusé de réception en Mairie le 19 janvier 2022 dans les délais prévus par la Loi. En conséquence la commune est appelée à défendre devant le Tribunal administratif pour justifier de la régularité de l'autorisation d'urbanisme accordée par le Maire à M. Claude ROTH. Dans cette optique, elle peut décider de s'adjoindre les services d'un avocat pour la représenter dans cette instance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, et à l'unanimité décide faire appel à Maître David GILLIG, avocat du cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX de Schiltigheim, pour défendre la commune de Pfulgriesheim dans cette affaire.

INFORMATION SUR LE RECOURS GRACIEUX DU 25 JANVIER 2022 CONTRE LE PERMIS D'AMENAGER DU 26.11.2021 ACCORDE A LA SOCIETE DELTAMENAGEMENT AUTORISANT LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT D'HABITATION DE 1.71 HA AU LIEUDIT MEYERACKER, RUE DE GRIESHEIM, A PFULGRISHEIM

Un recours administratif gracieux demandant au Maire de procéder au retrait du permis d'aménager accordé le 26 novembre 2021 en vue de la réalisation du lotissement d'habitation sur 1.71 ha au lieudit Meyeracker a été reçu en date du 28 janvier 2022 par pli en recommandé avec accusé de réception par ministère d'avocat pour le compte d'un habitant de Pfulgriesheim. Dans le cadre de ce deuxième recours administratif contre une autorisation d'urbanisme délivré par le Maire, la municipalité apportera une réponse à l'avocat dans le délai des 2 mois qui lui est imparti. Une requête identique a été enregistrée en Mairie de Griesheim-sur-Souffel à l'encontre du permis d'aménager accordé au lieudit Kleinfeld, les deux projets d'urbanisation étant liés par les orientations d'aménagement et de programmation communes au secteur « Meyeracker-Kleinfeld » au Plan local d'Urbanisme inter-communal approuvé le 14.11.2019.

FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, SAINTE MARIE-AUX-MINES et de BISCHWILLER DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE DE LORRAINE (EPRAL)

Le Maire donne information d'un courrier de la Préfecture du Bas-Rhin sollicitant l'avis de la commune de Pfulgriesheim, au titre de l'article L. 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la délimitation des circonscriptions des cultes reconnus. Dans le cadre de la fusion des consistoires réformés de Bischwiller, Sainte Marie-Aux-Mines et Strasbourg, la commune de Pfulgriesheim est appelée à donner son avis. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, par délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable à la fusion des consistoires de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte Marie-aux-Mines de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

DIVERS

Projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à la déchetterie de Pfulgriesheim

Dans le procès-verbal du 14 janvier 2022 des doutes ont été exprimés quant au positionnement de la future antenne de téléphonie mobile de 40 m à implanter par l'opérateur Orange sur le site de la déchetterie. Le Maire fait projeter le plan de simulation de la zone couverture de la future antenne, fourni à sa demande par Orange, qui montre que les zones actuellement non couvertes sur les bans des communes de Pfulgriesheim, Griesheim-sur-Souffel et Dingsheim sont bien intégrées dans le champ du nouveau réseau de téléphonie. Par ailleurs, il semble qu'il n'y ait aucun risque d'interférences avec la ligne électrique à haute tension qui passe au-dessus du site de la déchetterie.

Recrutement de vacataires par le SIVOM la Souffel

Comme chaque année, le SIVOM la Souffel crée des emplois saisonniers d'été pour l'entretien des espaces verts à partir du mois de mai jusqu'à la fin août 2022. Les candidats devront être âgés de 18 ans et adresser une demande écrite et un CV au secrétariat du SIVOM. Cette information est donnée par M. Claude AFFOLTER afin qu'elle soit relayée par différents vecteurs dont le site internet de la commune.

Recrutement d'un chef d'équipe au SIVOM la Souffel

M. Bertrand MEYER, conseiller municipal et Vice-Président du SIVOM la Souffel, annonce que la procédure de recrutement du nouveau chef d'équipe touche bientôt à son terme et qu'à l'issue de la prochaine réunion du 25 février prochain un choix sera fait parmi les trois candidats pressentis pour le poste. Le titulaire retenu sera présenté ensuite aux Maires des trois communes du SIVOM.

Travaux de régénération du sol du city-stade

M. Sébastien DURST relève l'état déplorable du revêtement du sol du city-stade. M. Paul LOSSEL ajoute que les filets sont également très abimés. Le Maire est d'avis qu'il faut engager des travaux au city-stade pour réparer les filets, faire un nettoyage en profondeur du sol synthétique du city-stade et mettre en place un contrat d'entretien des équipements (buts et panneaux de basket). Des devis seront sollicités auprès de prestataires d'équipements sportifs et de loisirs.

Programmation de l'Osterputz 2022

Cette année, la matinée consacrée au nettoyage du ban communal sera organisée samedi 2 avril 2022 au départ du stade municipal. Un flyer d'information sera distribué dans chaque foyer.

TOUR DE TABLE

Mme Corinne ZEISSLOFF annonce sa participation à la journée des femmes élues du Grand Est qui aura lieu à l'Hôtel Hilton de Strasbourg le vendredi 13 mai 2022 et invite les conseillères municipales à se joindre à elle.

Mme Valérie WANKMULLER rappelle qu'elle a envoyé un lien sur les téléphones portables des élus pour leur permettre de visionner le film d'inauguration de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg.

Mme Stéphanie MICHEL rappelle que suite à un accident, la barrière de ville à l'entrée de la rue de la Moutarde n'a toujours pas été remplacée. Une relance sera faite auprès du fournisseur EG Signalisation de Wasselonne.

M. Gérard DURINGER informe le conseil municipal de la reprise des travaux du chantier de reconstruction de l'école maternelle à partir du lundi 14 février 2022. A la fin du mois de mars débutera le montage de la structure en bois du bâtiment. Vu les multiples retards déjà intervenus sur ce chantier, la salle des fêtes située à l'étage inférieur de la future école maternelle ne sera pas rouverte au public avant le mois de septembre 2022. La troupe du théâtre français Pfulgrî'scène en sera informée afin de lui permettre de programmer ses représentations dans une autre salle.

La séance est levée à 23 h 01.